

Une seule science sociale ?

Animation : Vincent de Gaulejac (Université Paris Diderot, LCS) et Philippe Cibois (Université de Versailles – StQuentin)

Participants : Annie Benvéniste (Anthropologue, Université Paris 8), Renaud Chartoire (Apses), Louis Chauvel (IEP et IUF), Jean-Louis Laville (Cnam), Nonna Mayer (CNRS, Sciences po)

Compte-rendu de l'atelier :

L'anthropologie, la science politique, la sociologie et certaines formes de socio-économie ont un projet commun basé sur :

- une posture de recherche qui s'appuie sur la discussion et la controverse scientifique ainsi que des méthodes d'investigation qui permettent une distanciation vis-à-vis de l'objet étudié,

- un souci d'investissement qui nous pousse à apprendre la langue parlée sur le terrain, que ce soit au sens propre dans une aire culturelle donnée, ou dans un sens plus général quand il s'agit d'apprendre le vocabulaire employé par des acteurs ou des institutions.

- un souci d'explicitation auprès des acteurs de l'intelligence de la situation qui a été produite : toute société a d'elle-même une compréhension qui s'appuie sur la vision qu'elle s'en donne. Cette compréhension utilise largement les sciences sociales et toute nouvelle intelligence de la situation à un effet de rétroaction sur la société.

Au niveau de l'enseignement au lycée, cette unité permet une découverte particulièrement féconde des objets sociaux étudiés et l'unité des "Sciences économiques *et* sociales" reste un mot d'ordre fondamental pour les enseignants de ces disciplines.

Les sciences sociales ont cependant chacune leur spécificité : l'anthropologie doit être très attentive au contexte du terrain qu'elle étudie ; la science politique qui s'intéresse à la logique sociale des choix politiques insiste soit sur la sociologie électorale, soit sur l'étude des mouvements sociaux qui en donne la logique sociale ; la sociologie met souvent en cause par ses investigations les mythes que se donnent les pouvoirs ; la nouvelle socio-économie s'appose à l'orthodoxie économiste en montrant l'encastrement de l'économique dans le social.

Le débat a permis de mettre l'accent sur les points suivants :

- d'une manière pratique, l'interdisciplinarité pose beaucoup de problèmes institutionnels : il y a une logique disciplinaire forte des laboratoires, des commissions, des CNU qui rend difficile l'investissement dans plusieurs disciplines.

- une manière de contourner cette difficulté est de considérer les objets d'étude. En effet, ceux-ci doivent être étudiés de plusieurs points de vue disciplinaires et ce sont eux qui assureront la pluridisciplinarité des approches, en faisant se côtoyer des chercheurs d'origines diverses. Il faut souligner qu'on doit lutter contre des liaisons qui semblent naturelles entre certains objets et certaines disciplines et qu'il y a des défis à relever en n'hésitant pas à étudier des terrains qui par exemple ont été peu étudiés jusqu'à présent par la sociologie (par exemple des objets qui ne semblent relever que de la biologie comme l'obésité ou le vieillissement, ou de l'économie comme la stratification sociale).

- au niveau de l'enseignement, des cursus pluridisciplinaires existent : il faut les mettre en valeur et accepter de travailler en commun.

Recommandations :

- au plan institutionnel, le CNU 19^e section doit revenir aux critères qui étaient les siens il y a peu en ce qui concerne la qualification : il doit simplement vérifier qu'il y a eu un ou des sociologues dans le jury de thèse ; ainsi que des publications dans des revues de sociologie à côté éventuellement de publications dans des revues d'autres disciplines.

- les liens particulièrement étroits entre la sociologie, la science politique et l'anthropologie doivent conduire à des actions communes au niveau des associations professionnelles concernées ainsi qu'à des sessions communes dans des congrès.

- tous les terrains sont accessibles à toutes les disciplines : il ne doit pas y avoir de frilosité dans la remise en cause des "chasses gardées". La diversité des points de vue est un objectif à promouvoir.

- au niveau de l'enseignement : dans le cas du lycée l'enseignement de plusieurs disciplines doit être défendu et, au niveau de l'université, des cursus pluridisciplinaires doivent être mise en place.

- dans les appels d'offre d'études et de recherche du secteur public, en particulier dans des domaines où la sociologie doit être une discipline de référence (pauvreté, problèmes sociaux, obésité, alimentation, éducation, santé publique, etc.), il faut intervenir pour assurer une présence minimale de sociologues dans les comités scientifiques et de pilotage d'appels d'offres de recherche et assurer une meilleure visibilité de la contribution de la sociologie, trop souvent convoquée à titre de supplément d'âme et non associée comme discipline centrale.